



AXE EXPLORATION INC.

NOTICE ANNUELLE

2014

Le 25 février 2015

TSXV : AXQ

I. Table des matières

II. Information préliminaires	4
III. Structure de l'entreprise	5
IV. Développement général des activités	5
A. Historique de l'entreprise sur les 3 derniers exercices	5
V. Description de l'activité	7
A. Disposition générale	7
B. Facteurs de risques	7
C. Société ayant des projets miniers.....	11
1. Projet Gold Peak	11
2. Commandant	28
3. Destorbelle	28
4. Trésor	29
5. Unique	29
VI. Dividendes et distributions	29
VII. Structure du capital.....	29
A. Description générale de la structure du capital	29
VIII. Marché pour la négociation des titres.....	30
A. Cours et volume des opérations	30
B. Placements antérieurs	30
IX. Administrateurs et dirigeants	30
A. Nom, poste et titres détenus	30
B. Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	31
C. Conflits d'intérêts.....	32
X. Information sur le comité d'audit	32
XI. Poursuite et application de la loi	35
XII. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes.....	35
XIII. Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres	35
XIV. Contrats importants.....	35
XV. Intérêts des experts	35

Renseignements complémentaires	36
ANNEXE A.....	37

II. Information préliminaires

L'information présentée dans cette notice annuelle est en date du 25 février 2015 à moins d'indication contraire.

La présente notice annuelle renvoie aux états financiers audités de la Société et au rapport des auditeurs y afférent (les « états financiers ») ainsi qu'au rapport de gestion pour les exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013. On peut consulter les états financiers sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com. Tous les renseignements financiers qui figurent dans la présente notice annuelle ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui y sont intégrés.

Divulgence concernant les déclarations prospectives

La présente notice annuelle contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les renseignements autres que ceux qui portent sur des faits historiques et qui ont trait à des activités, à des événements ou à des faits nouveaux dont Axe Exploration inc. (« Axe » ou la « Société ») prévoit qu'ils surviendront ou pourraient survenir à l'avenir, notamment quant à la stratégie d'affaires, les objectifs, la croissance de l'entreprise, les activités d'exploration et l'obtention des permis nécessaires et du financement requis, et toutes autres questions similaires, constituent de l'information prospective. Dans la présente notice annuelle, l'information prospective est signalée par l'emploi de mots tels que « estimer », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à » et autres expressions similaires et, notamment, par l'emploi de verbe au futur et au conditionnel. Cette information comporte des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les réalisations de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère.

Parmi les exemples d'information prospective, on compte notamment, l'information sur les résultats financiers et les attentes pour l'exercice 2015, comme le potentiel des propriétés de la Société, l'accessibilité au financement, l'interprétation des résultats de forage, la géologie, la teneur et la continuité des gisements, l'augmentation et la diminution des activités d'exploration et les coentreprises. L'information prospective repose sur les hypothèses, les estimations, les analyses et les avis raisonnables de la direction, que celles-ci a posées ou faites, ou auxquels elle est arrivée, à la lumière de son expérience et de sa perception de l'industrie, de la situation actuelle et de l'évolution future de la situation qu'elle prévoit, ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle cette information est donnée. L'information prospective est de par sa nature, assujettie à des risques et à des incertitudes, connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'elle exprime ou suggère. Bien que la Société ait tenté de repérer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus, estimés ou attendus, d'autres facteurs pourraient s'ajouter, notamment aux risques décrits dans la présente notice, de même que des événements imprévus ou inhabituels. Plusieurs de ces facteurs ne peuvent, en date de la présente, être prévus par la Société. Veuillez voir les risques identifiés à la rubrique « Facteurs de risque ».

Monnaie

Sauf indication contraire, dans la présente, le symbole « \$ » ou le terme dollars désigne le dollar canadien.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques qui sont compris dans la présente notice annuelle au sujet de la propriété Gold Peak décrite dans la présente notice repose sur le rapport technique intitulé : « *Rapport Technique NI 43-101 de la propriété Gold Peak* » préparé pour Axe Exploration inc., en date du 25 février 2015, dont les auteurs sont Alain-Jean Beauregard, Géo et Daniel Gaudreault, ing., par l'intermédiaire de Geologica Groupe-Conseil.

Le rapport technique mentionné ci-dessus est assujéti à certaines hypothèses, réserves et méthodes qui y sont décrites. Il y a lieu de se reporter au texte complet du rapport technique qui a été déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens conformément au règlement 43-101 et qu'on peut consulter sous le profil de la Société sur SEDAR au www.sedar.com.

III. Structure de l'entreprise

La Société (Axe Exploration inc.) a été constituée le 17 octobre 2007 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination sociale d'Exploration Diamond Frank inc. Un certificat de modification a été émis le 2 avril 2013 pour changer la dénomination sociale à Axe. Le siège social de la société est situé au 255, boul. Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec H7L 2Z9. Les actions de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Croissance TSX sous le symbole AXQ. Avant le 5 avril 2013, les actions étaient inscrites sous le symbole DOD.

IV. Développement général des activités

Dès sa constitution, le 17 octobre 2007, la Société a été engagée dans des activités d'exploration et d'acquisitions de propriétés minières, au Québec, notamment dans la région de l'Abitibi. La Société détient en date de la présente cinq propriétés minières situées au Québec qui sont appelées : « Commandant », « Destorbelle », « Gold Peak », « Unique » et « Trésor ». La Société ne détient aucune mine actuellement en exploitation et ne possède aucun intérêt direct ou indirect dans une mine présentement en exploitation.

La propriété Gold Peak est le seul projet important pour la Société aux fins du Règlement 43-101.

A. Historique de l'entreprise sur les 3 derniers exercices

- **Exercice terminé le 30 septembre 2012**

En décembre 2011, la Société conclut un financement privé d'un montant de 444 000 \$ et émet 3 552 000 actions accréditatives, au prix de 0,10 \$ chacune, 1 479 852 actions ordinaires, au prix de 0,06 \$ chacune et 1 479 852 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de faire l'acquisition d'une action ordinaire au prix de 0,15 \$ l'action pour une durée de 12 mois.

En janvier 2012, la Société fait l'acquisition de 102 titres miniers situés au nord et à l'ouest de la propriété Commandant.

En avril 2012, la Société procède à l'acquisition de 30 nouveaux titres miniers contigus à la propriété Commandant.

En juin 2012, la Société a conclu une entente visant l'achat d'un terrain et immeuble appartenant à Exploration Typhon Inc., pour un montant de 98 560 \$.

- **Exercice terminé le 30 septembre 2013**

En décembre 2012, la Société conclut un financement privé d'un montant total de 116 000 \$ par le biais de l'émission de 2 320 000 actions accréditatives à un prix de 0,05 \$ par actions et 2 320 000 bons de souscription, permettant chacun d'acquérir une action ordinaire, au prix de 0,10 \$, jusqu'au 28 décembre 2015.

Le 22 février 2013, la Société adopte un régime de droits des actionnaires qui prendra fin à la fin de la troisième assemblée des actionnaires suivant cette date à moins de reconduction par les actionnaires. À l'entrée en vigueur du régime, la Société a émis un droit se rattachant à toutes les actions ordinaires émises et en circulation et, par la suite, chaque nouvelle action ordinaire est assortie d'un droit. Les droits peuvent être exercés seulement dans des circonstances limitées, tels qu'une acquisition de plus de 20% des actions ordinaires de la Société et chaque droit permettra au détenteur de souscrire des actions ordinaires à un prix substantiellement inférieur à leur cours.

Le 28 mars 2013, la Société octroie 1 200 000 options d'achats d'actions, ayant un prix d'exercice de 0,10 \$ et une durée de vie de 10 ans, sous réserve des modalités prévues au régime d'options d'achats d'actions.

Le 2 avril 2013, la Société change de dénomination sociale (auparavant Exploration Diamond Frank inc.) à Axe Exploration inc.

- **Exercice terminé le 30 septembre 2014**

En décembre 2013, la Société conclut un financement privé d'un montant total de 116 020\$ par le biais de l'émission de 1 657 428 actions accréditatives au prix de 0,07 \$ l'action.

En janvier 2014, la Société octroie 1 265 000 options d'achats d'actions, ayant un prix d'exercice de 0,05 \$ et une durée de vie de 10 ans, sous réserve des modalités prévues au régime d'options d'achats d'actions.

En mars 2014, la Société réduit le prix d'exercice des bons de souscriptions émis en décembre 2012, à 0,05 \$ (plutôt que 0,10 \$). La date d'expiration des bons de souscription demeure inchangée (le 28 décembre 2015).

En avril 2014, en raison du contexte particulièrement difficile pour les sociétés d'exploration, la Société décide d'évaluer des nouvelles opportunités d'affaires, dans divers secteurs d'activités, dans le but d'identifier de nouvelles possibilités de croissance. A ce jour, aucune transaction n'a été retenue et la Société poursuit son plan d'affaires et le développement de ses propriétés.

- **Période ultérieure à l'exercice terminé le 30 septembre 2014**

La Société a acquis, en décembre 2014, la propriété Unique, à 100%, qui est constituée de 12 claims miniers couvrant une superficie approximative de 449,54 hectares (4,5 km²) dans la région de l'Abitibi au Québec.

La Société a acquis, en décembre 2014, la propriété Trésor, à 100%, qui est constituée de 20 claims miniers couvrant une superficie d'environ 851,58 hectares (8,5 km²).

Ces propriétés ont été acquises directement du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles.

V. Description de l'activité

A. Disposition générale

Les activités de la Société consistent en l'exploration et le développement de propriétés minières. La Société détient un portefeuille de propriétés situées dans la province du Québec. La Société se concentre sur l'avancement de sa propriété principale, Gold Peak, tout en recherchant à ajouter des propriétés à fort potentiel, à son portefeuille de titres miniers.

B. Facteurs de risques

Un placement dans les titres de la Société est très spéculatif en raison des risques importants. Si l'un ou plusieurs des éventualités associées aux facteurs de risques décrits ci-après devaient subvenir, cela pourrait nuire à la Société et affecté de façon importante la situation financière de la Société. Le cas échéant, les actions de la Société en seraient grandement affectées ou les détenteurs d'actions ordinaires pourraient perdre une partie ou même la totalité de leur placement. Les risques qui suivent et ceux intégrés par renvoi ne sont pas les seuls auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance ou qu'elle juge négligeables actuellement pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Nature des activités

Présentement, la Société ne détient aucune participation dans une propriété minière qui est en exploitation. La Société ne sera viable que si celle-ci est en mesure de mener à terme ses travaux d'exploration en vue de mettre en valeur et d'exploiter des gisements minéraux et d'en

tirer un produit. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux comportent des risques financiers considérables sur une période importante de temps faisant ainsi que même une évaluation prudente par une personne possédant l'expérience et des connaissances importantes pourraient ne pas être suffisantes pour prévoir l'ensemble des risques. Bien que la découverte et la mise en valeur d'une mine puissent entraîner des retombées considérables, peu de propriété explorées deviennent des mines en production. Il pourrait être nécessaire d'engager des frais considérables pour établir des réserves au moyen de forages et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. Il est impossible de garantir que les programmes d'exploration actuels ou projetés sur les propriétés d'exploration dans lesquelles la Société possède une participation donneront lieu à des exploitations minières commerciales rentables.

Les activités de la Société sont exposées à tous les dangers et tous les risques normalement liés à l'exploration et à la mise en valeurs de propriétés minières, lesquels pourraient entraîner des préjudices corporels, des dommages matériels, des dommages environnementaux et, peut-être des responsabilités légales. Les activités de la Société pourraient être perturbées de manières prolongées en raison des conditions climatiques selon l'endroit où sont situées les activités dans laquelle la Société détient une participation. Pendant les activités de forage et d'enlèvement des matières, les travailleurs pourraient faire face à des conditions dangereuses, comme entre autres, des formations inhabituelles ou imprévues, tels des effondrements ou des inondations. Même si la Société peut souscrire à des assurances, la nature des risques en question est telle que la responsabilité pourrait dépasser les limites prévues par les polices d'assurance en vigueur ou être exclue de la couverture. En outre, il existe des risques contre laquelle la Société ne peut s'assurer ou choisit de ne pas s'assurer en raison des couts. Les couts éventuels qui pourraient être associés aux responsabilités qui ne sont pas couvertes par une assurance ou dont les couts excèdent la couverture d'assurance ou qui pourraient être associés à l'obligation de se conformer aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards considérables et nécessiter des sorties de fonds importantes, ce qui aurait un effet défavorable sur les bénéfices futurs et la situation concurrentielle de la Société et, sa situation financière.

La question de savoir si un gisement de minéraux sera commercialement viable dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les caractéristiques particulières du gisement, tels son envergure et sa teneur, la proximité des infrastructures, les frais de financement et les règlements gouvernementaux, y compris les règlements relatifs aux prix, aux taxes et impôts, aux redevances, aux infrastructures, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation et à la protection de l'environnement. Il n'est pas possible de prédire avec exactitude l'incidence de ces facteurs, mais, ensemble, ils pourraient empêcher la Société d'obtenir un rendement adéquat sur les capitaux investis.

Revendication territoriales par les Premières Nations

La Société exerce ses activités dans le nord-est du Québec, dans des régions qui font l'objet de revendications territoriales des Premières Nations. Les revendications territoriales des peuples autochtones, ainsi que la revendication de droits ancestraux, pourraient nuire au pouvoir de la Société de mettre en valeurs ses propriétés ou mener à termes des programmes d'exploration. Les frontières traditionnelles qui font l'objet des revendications, si elles sont établies, pourraient avoir une incidence sur les zones dans lesquelles la Société détient des propriétés. Le droit aux terres et aux ressources qui ont été négociés dans le cadre des ententes conclues par les

gouvernements et les Premières Nations pourraient avoir une incidence sur les permis d'extraction minière et leur renouvellement. D'autre part, les programmes d'exploration, la mise en valeur et l'exploitation peuvent nécessiter la conclusion d'ententes avec les Premières Nations touchées. En conséquence de telles ententes, la Société pourrait contracter des obligations financières ou autres obligations envers les Premières Nations touchées. La négociation des ententes en question pourrait aussi retarder pour des périodes indéterminées la progression des travaux sur les propriétés.

Risques liés au financement

La Société dispose de ressources financières limitées et il n'est pas certain qu'elle aura accès aux fonds nécessaires pour mener à terme ses activités d'exploration et/ou de mise en valeur dans le cadre de ses projets ou s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes des conventions en vigueur. Même si la Société est parvenue dans le passé à réunir des fonds au moyen de la vente de titres de participation, il n'est pas certain qu'elle sera en mesure de réunir des fonds suffisants à l'avenir ni que les modalités des financements en question seront avantageuses pour la Société. Si elle ne parvient pas à amasser les fonds additionnels en question, les activités d'exploration et de mise en valeur qu'elle veut mener sur ses propriétés pourraient être retardées temporairement ou indéfiniment et les participations en question pourraient être diluées ou perdues.

De plus, la Société a, dans le passé, et pourrait à l'avenir, se financer par le biais de l'émission d'actions accréditives (tel que ce terme est défini dans les lois fiscales). Lorsque la Société émet des actions accréditives, elle s'engage à réaliser des travaux d'exploration pour un même montant, dans des échéances déterminées. Bien que la Société veille à ce que ses dépenses d'exploration seront des dépenses admissibles, il n'y a aucune garantie que les instances fiscales vont accepter la totalité des dépenses soumises. Le cas échéant, ceci pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs et par conséquent, la Société.

Infrastructures

La mise en valeur et l'exploitation active pourraient nécessiter la construction, l'ajout ou la prolongation d'infrastructures, ce qui pourrait faire croître les délais et les sommes requises pour mettre une mine en valeur. Les activités d'extraction, de traitement, de mise en valeur et d'exploration dépendent, selon le cas, de l'accès à des infrastructures adéquates. Pour parvenir à mettre en valeur des mines sur ses propriétés, la Société devra négocier et conclure diverses ententes pour répondre à ses besoins d'infrastructures, ce qui pourrait comprendre l'électricité et les routes avec des fournisseurs de services publics. Il s'agit de facteurs importants qui influent sur les coûts et en capital et les frais d'exploitation.

Absence de produit d'exploitation

À ce jour, la Société n'a enregistré aucun produit d'exploitations autres que des revenus de placement et intérêts et la Société n'a jamais versé de dividende. La Société n'a aucune propriété au stade de l'exploitation commerciale. Il n'est pas garanti que la Société ne subira de lourdes pertes dans un avenir rapproché ni qu'elle sera rentable à l'avenir. Pour mettre en valeur ses propriétés, la Société devra exécuter des travaux de longue durée qui exigeront des ressources considérables.

Dilution et ventes ou placements futures d'actions ordinaires

La Société pourrait émettre des actions supplémentaires dans l'avenir, ce qui aura pour effet de diluer la participation de ses actionnaires. Selon ses statuts, la Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires.

Continuité de la Société

Les valeurs attribuées aux actifs de la Société pourraient être impossible à réaliser. La continuité de son exploitation dépend de plusieurs éléments externes importants. Les sommes attribuées aux propriétés d'exploration de la Société dans les états financiers représentent des frais d'acquisition et d'exploration et ne devraient pas être interprétées comme une valeur de réalisation. En outre, la Société n'a aucun antécédent en matière de résultats, de produits d'exploitation, de bénéfices ou de succès. Ainsi, la continuité de son exploitation dépend de l'existence de ressources récupérables sur le plan économique, de son pouvoir de réunir les fonds nécessaires à la mise en valeur de ses participations et à l'atteinte d'une production rentable ou, de son pouvoir d'aliéner ses participations à profit.

Les titres de propriété

L'acquisition de titres de propriétés rattachés à des projets miniers est un processus long et complexe. Même si la Société a pris les précautions qu'elle estime nécessaire pour que les titres miniers soient enregistrés à son nom, cela ne constitue pas une garantie de propriété. En outre, il n'est pas certain que la participation de la Société dans l'un ou l'autre de ses projets, ne fera pas l'objet de contestations.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et dirigeants de la Société peuvent occuper des fonctions semblables au sein d'autres sociétés ouvertes du secteur des ressources ou avoir des participations dans de telles sociétés. Il se pourrait que, dans le cadre d'acquisitions et de placements éventuels, les intérêts des administrateurs et des dirigeants entrent en conflit avec ceux de la Société. En cas de conflit d'intérêts à une réunion du conseil de la Société, l'administrateur concerné doit, selon la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, divulguer son intérêt et s'abstenir de voter sur la question.

Règlementation environnementale

Les activités de la Société sont assujetties aux règlements environnementaux promulgués par les agences gouvernementales. Les lois environnementales prévoient des restrictions et des interdictions en matière de déversement, de rejet ou d'émission de diverses substances produites dans le cadre de certaines activités minières. La violation des lois environnementales pourrait donner lieu à des amendes et des sanctions importantes. De plus, certains types d'activités exigent la présentation et l'approbation d'évaluations gouvernementales. La tendance actuelle est que les lois environnementales deviennent de plus en plus strictes et les amendes et sanctions deviennent aussi plus importantes.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des services de certains membres de sa direction et employés clés. La concurrence au sein de l'industrie de l'exploration minière pour du personnel qualifié est importante et la perte de tout membre de la direction ou employé clé, si cette personne n'est pas remplacée, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société et ses activités.

C. Société ayant des projets miniers

1. Projet Gold Peak

L'information qui suit a été tirée du Rapport Technique NI43-101 de la propriété Gold Peak préparé par Alain-Jean Beauregard, Géo et Daniel Gaudreault, ing. de la firme Géologica Groupe-Conseil, daté le 25 février 2015.

DESCRIPTION ET EMPLACEMENT

La propriété Gold Peak est constituée de 43 titres miniers contigus couvrant une superficie totale de 1954.9 hectares dans le canton La Pause à environ 50 kilomètres au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (Figure 1). La propriété fait partie intégrante du feuillet 32D07 du Système National de Référence Cartographique (SNRC). Le statut des titres miniers a été vérifié à l'aide de GESTIM, le système de gestion des titres miniers, disponible à partir du site web du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/titres/titres-gestim.jsp). Les titres sont en règle et détenus à 100% par Exploration Diamond Frank Inc. L'information relative à ces titres (date d'expiration, superficie, excédents ainsi que les travaux et droits requis) est présentée dans le tableau ci-après (Tableau 1). *Il est à noter qu'Exploration Diamond Frank Inc. a changé de nom pour Axe Exploration Inc. sauf qu'il ne fut pas possible de changer le nom dans les registres du Ministère des Ressources Naturelles du Québec (MRNQ).*

Tableau 1: Liste des titres miniers de la propriété Gold Peak

	No titre	Date d'expiration	Superficie (Ha)	Excédents	Travaux requis	Droits requis
1	2187402	2015-08-27 23:59	35.14	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
2	2187403	2015-08-27 23:59	30.33	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
3	2187404	2015-08-27 23:59	30.27	0.33 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
4	2187405	2015-08-27 23:59	30.17	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
5	2187406	2015-08-27 23:59	30.1	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
6	2187407	2015-08-27 23:59	30.01	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
7	2187408	2015-08-27 23:59	42.51	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
8	2187409	2015-08-27 23:59	57.16	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
9	2187410	2015-08-27 23:59	57.16	1.90 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
10	2187411	2015-08-27 23:59	57.16	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
11	2187412	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
12	2187413	2015-08-27 23:59	57.16	5 201.27 \$	1 200.00 \$	55.25 \$

13	2187414	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
14	2187415	2015-08-27 23:59	57.17	5 202.76 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
15	2187416	2015-08-27 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
16	2187417	2015-08-27 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
17	2187418	2015-08-27 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
18	2187419	2015-08-27 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
19	2187420	2015-08-27 23:59	11.66	11.59 \$	500.00 \$	28.25 \$
20	2187421	2015-08-27 23:59	11.87	148.06 \$	500.00 \$	28.25 \$
21	2187422	2015-08-27 23:59	17.09	48.65 \$	500.00 \$	28.25 \$
22	2187423	2015-08-27 23:59	57.16	0.58 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
23	2187424	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
24	2187425	2015-08-27 23:59	57.16	5 211.73 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
25	2187426	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
26	2187427	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
27	2187428	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
28	2187429	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
29	2187430	2015-08-27 23:59	57.16	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
30	2187431	2015-08-27 23:59	35.95	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
31	2187432	2015-08-27 23:59	36.02	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
32	2187433	2015-08-27 23:59	36.1	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
33	2187434	2015-08-27 23:59	36.09	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
34	2187435	2015-08-27 23:59	36.12	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
35	2187436	2015-08-27 23:59	36.21	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
36	2189279	2015-09-17 23:59	57.18	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
37	2189280	2015-09-17 23:59	57.18	5 321.30 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
38	2189281	2015-09-17 23:59	57.18	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
39	2189282	2015-09-17 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
40	2189283	2015-09-17 23:59	57.17	5 199.61 \$	1 200.00 \$	55.25 \$
41	2189284	2015-09-17 23:59	57.17	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
42	2189291	2015-09-17 23:59	35.9	- \$	1 200.00 \$	55.25 \$
43	2189292	2015-09-17 23:59	4.22	148.05 \$	500.00 \$	28.25 \$

Total:	1954.9	130 488.03 \$	132 442.93 \$	2 267.75 \$
---------------	---------------	----------------------	----------------------	--------------------

Redevances minières

La propriété Gold Peak est soumise à une redevance (NSR) de 2% advenant la mise en production commerciale de la propriété. La moitié de la redevance, soit 1%, est rachetable, en tout temps, au prix de 1 000 000 \$.

Obligations environnementales

Pour réaliser des travaux d'exploration sur les claims miniers, aucune obligation environnementale n'est exigée autre que de respecter la loi sur l'exploration en vigueur et en obtenant une autorisation du département des forêts pour la coupe de lignes et l'accès aux sentiers pour le forage. Axe devra obtenir de la part du Ministère des Ressources Naturelles de la faune et des Parcs du Québec (MRNFQ) les autorisations nécessaires pour accomplir le forage carottier aux diamants et pour le décapage d'affleurements quand de tels travaux d'exploration sont exigés. Une autorisation pour le déboisement sera également exigée si les activités d'exploration mentionnées ci-dessus sont réalisées.

ACCESSIBILITE, CLIMAT, RESSOURCES LOCALES, INFRASTRUCTURE ET GEOGRAPHIE PHYSIQUE

La propriété Gold Peak se situe dans le canton La Pause à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda (Figure 2). L'accès à la propriété se fait via la route nationale 117 pour ensuite emprunter la route asphaltée de Mont-Brun vers le nord sur une distance d'environ 15 km (Figure 3). Par la suite un tronçon gravelée d'environ 11 km de direction nord nord-est, à l'ouest des lacs Patris et La Pause, donne accès au sud de la propriété. Une série de chemin secondaire et de sentiers forestiers donne accès à plusieurs parties de la propriété.

Le relief dans le secteur est généralement plat et l'élévation moyenne est de 300 m par rapport au niveau de la mer. Il est ponctué de quelques collines d'environ 50 mètres de hauteur. Le réseau hydrographique est assez bien développé avec quelques petits lacs (dont le Lac Dartigues au sud-est) ainsi que plusieurs petits ruisseaux (dont le ruisseau Dunn) et quelques secteurs marécageux au centre et à l'ouest de la propriété. Pour sa part, la végétation se compose d'environ 70% de conifères et 30% de feuillus.

Selon les statistiques d'Environnement Canada, entre 1971 et 2000, la région fut caractérisée par une moyenne journalière de 12° Celsius. Le mois de juillet a une température moyenne de 17,2°C, tandis qu'au mois de janvier la température moyenne atteint -17,2°C. La température minimale extrême est de -43,9°C, tandis que la plus élevée est de 36,1°C. Le nombre de jour sous le point de congélation est de 209 et la moyenne des précipitations est de 954 millimètres d'eau. Le mois qui reçoit la plus grande quantité de précipitations est celui de septembre avec une moyenne de 101,5 mm. Par contre c'est durant le mois de juillet que la plus grande quantité quotidienne de pluie a été observée avec 68 mm d'eau. Les précipitations sous forme de neige sont présentes entre les mois d'octobre à mai et c'est généralement entre octobre et mars que les précipitations de neige sont les plus abondantes. La moyenne de précipitation (en millimètre d'eau) pour ces six (6) mois est de 54 millimètres.

Une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée ainsi que de nombreux entrepreneurs généraux et miniers sont facilement disponible dans la région.

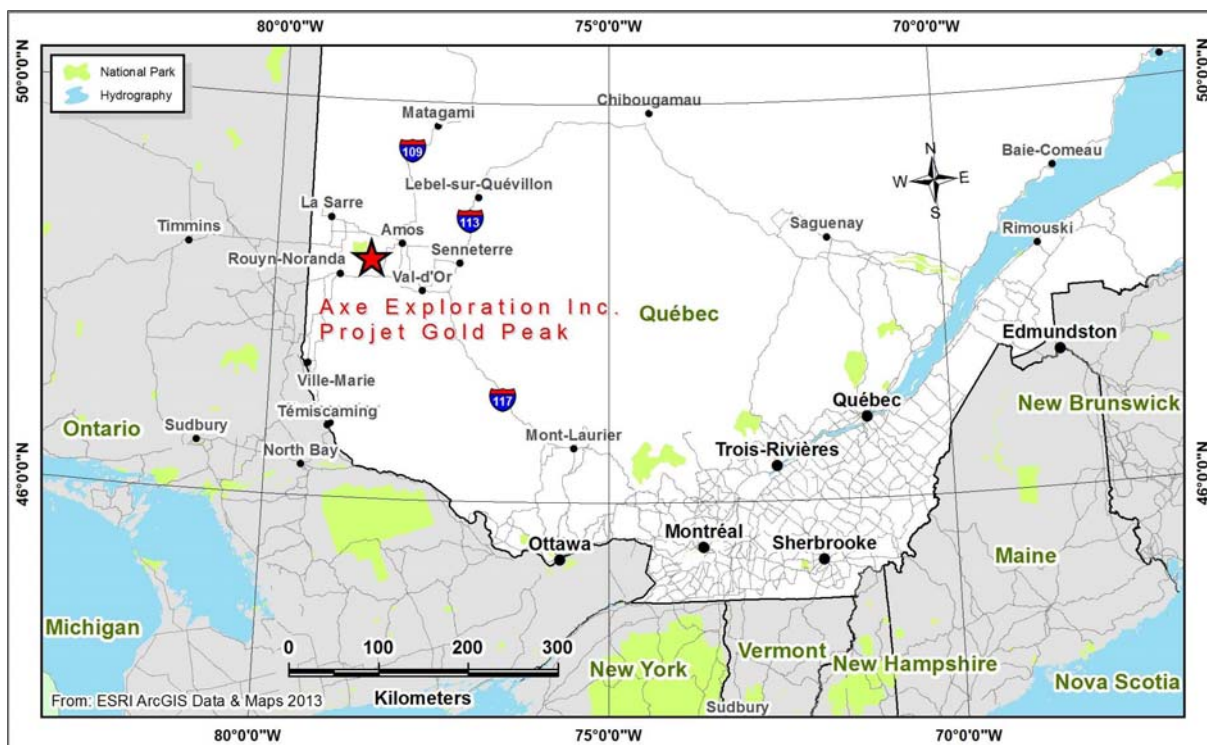


Figure 1 – Localisation Générale

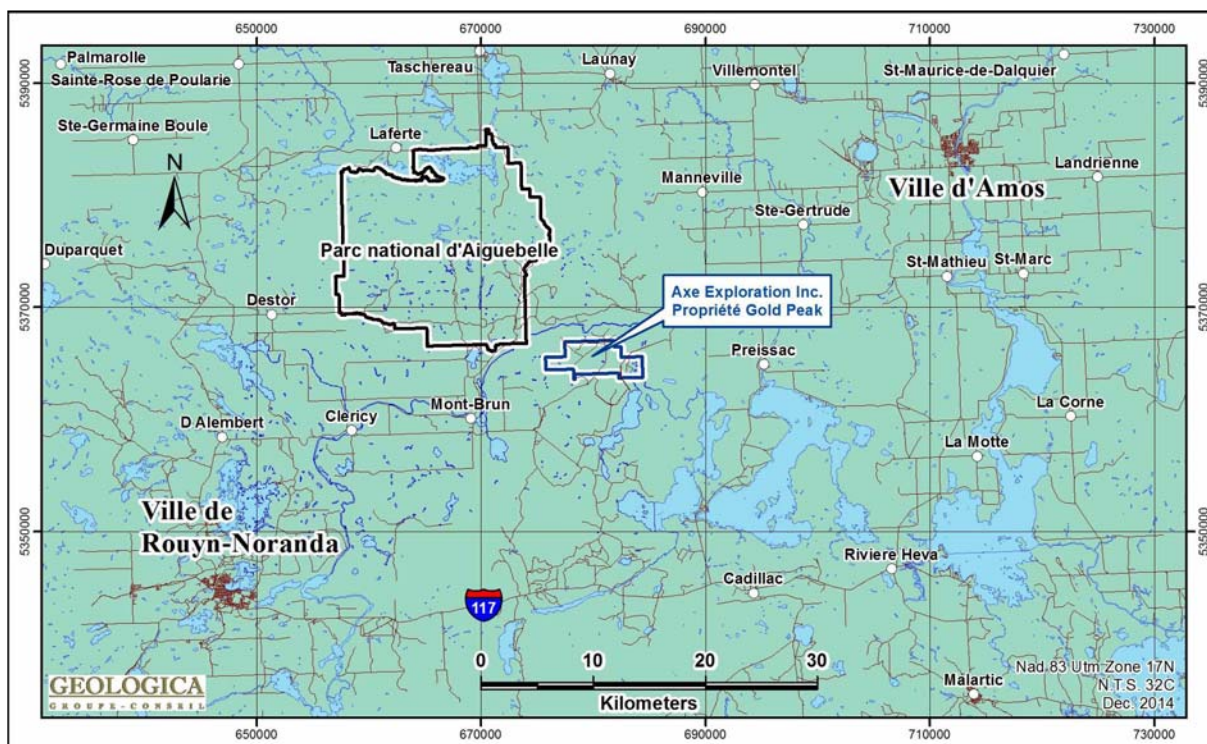


Figure 2 – Localisation Détaillée

HISTORIQUE

Peu de travaux d'exploration minière furent réalisés antérieurement dans les limites actuelles de la propriété Gold Peak. Les premiers travaux furent effectués en 1970 pour la compagnie Jorex Mines Limited par Prospecting Geophysics Limited dans le secteur du lac Dartigues. Le Tableau 2, ci-dessous, présente un sommaire des travaux réalisés antérieurement par Exploration Diamond Frank Inc., Axe exploration Inc. et les précédents détenteurs de titres miniers dans le secteur.

	Compagnie auteur	Détenteur	Travaux effectués	Résultats	Localisation sur Gold Peak	Référence
1970	Prospecting Geophysics Ltd	Claims Leblanc, Jorex Ltd	Levé magnétique et électromagnétique aérien	Grille sud: conducteur d'orientation E-W et NE le long de l'anomalie magnétique; anomalie magnétique d'orientation NE montre contact géologique. Grille nord: conducteur faible d'orientation NE mais peut représenter le fond du Lac.	partie Nord du Lac Dartigues	GM 25947
1986	H Ferderber Geophysics Ltd	Claims Audet, Claims Robert	Levé magnétique et VLF-EM aérien	Souligne les contours géologiques et met en évidence 3 zones de conductivité. Roches sédimentaires à faible susceptibilité magnétique; Possible structures dans zones conductrices (faille, cisaillement ou fractures).	Ouest	GM 43620
2010	Prospectair Geosurvey Inc.	Exploration Diamond Franck Inc.	Levé magnétique et TDEM aérien	2 domaines magnétiques principaux: haut roches mafiques; bas à moyen=dykes et structures (felsique). TDEM: nombreuses anomalies dont des anomalies hautement conductrices dans le SE associées aux hauts mag.	Propriété au complet	GM 65647
	ALS minerals, Consultants Inlandsis, ExploLab Inc.	Exploration Diamond Franck Inc.	Échantillonnage de till; lithogéochimie; levé magnétique aéroporté	2 signaux forts pour l'or dans les sédiments glaciaires; observation d'un cisaillement associé à une forte carbonatation dans les tills anormaux; mise en évidence de plusieurs conducteurs formant une anomalie dans le coin sud-est.	Propriété au complet	GM 65608
2012	Geologica Inc.	Exploration Diamond Franck Inc.	Prospection et échantillonnage	Présence de greywacke, basalte et horizons sulfureux avec veinules de quartz-carbonate.	Levé GPS	GM 67430
2013	Abitibi Geophysics	Axe Exploration Inc.	Levé magnétique et Polarisation Provoquée	2 domaines magnétiques principaux et plusieurs anomalies P.P.	Coupe de lignes sur 2 grilles	Interne

Tableau 2: Historique des travaux sur la propriété Gold Peak

CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Géologie régionale

La propriété Gold Peak est située dans la région géologique de la Sous-province de l'Abitibi de la Province du Supérieur au sein de la zone volcanique méridionale. Cette sous-province, d'âge archéen, est composée de roches volcaniques ultramafiques, mafiques et felsiques, de roches

sédimentaires clastiques et d'intrusions tonalitiques et granitiques, pré- à post-tectoniques (Figures 4 et 6). Elles sont recoupées par des dykes de diabase d'âge protérozoïque. Le métamorphisme régional atteint généralement le faciès des schistes verts. Au cœur des secteurs moins déformés, le métamorphisme correspond au faciès de la prehnite-pumpellyite pour les volcanites du Blake River (nord-ouest de Rouyn-Noranda) et du Kinojévis (au sud d'Amos), alors qu'autour de certaines intrusions, il atteint celui des amphibolites. (Hocq et Verpaerst, 1994).

Les différentes unités volcano-sédimentaires sont séparées par de longues zones de déformation, telles que les failles Porcupine-Destor, Aiguebelle, La Pause, Parfouru, Manneville Sud et Manneville Nord. Ces grandes structures parcourent la région et sont orientées est-ouest à est-sud-est. Elles résultent d'une compression nord-sud qui a engendré la collision de trois grands blocs tectoniques, chacun correspondant à un grand groupe : Kinojévis, Malartic et Blake River. Le développement de la faille de Porcupine-Destor et de la branche Manneville est associé au chevauchement du nord vers le sud, du bloc Kinojévis sur le bloc Malartic et sur les sédiments du lac Caste. En réponse à cet épisode de compression, les unités du domaine nord du Blake River ont été plissées et ont été imbriquées avec une vergence nord (le bloc Blake River sur le bloc Kinojévis) et avec une vergence sud (une partie du domaine nord sur le domaine central). À cause d'une plus grande compétence, la structure dans le domaine central correspond à un grand anticlinal, l'anticlinal de La Pause (Goutier, 1997).

La faille Porcupine-Destor (FPD) marque le contact entre le groupe Malartic et Kewagama plus au sud. Au nord de la FPD, on trouve les groupes de la mine Hunter, de Stoughton-Roquemaure mais aussi une partie du groupe de Kinojévis qui a été divisé en deux unités : la formation de Lanaudière et Deguisier. La première est formée de basalte, d'andésite de rhyolite de komatiite et de nombreuses intrusions mafiques; la seconde se compose de tholéiites ferrifères et magnésiennes. Au sud de la FPD et de la faille de Manneville, on retrouve les Groupes de Malartic, Kewagama, Blake River et Kinojévis. Le Groupe de Malartic se compose de coulées ultramafiques, mafiques et de pyroclastiques felsiques (Goutier, 1997).

Dans la région, cinq types de minéralisations aurifères sont présents le long de la FDP (Legault et al, 2005): (1) des veines de quartz et carbonates fortement altérées en carbonates de fer, (2) des sulfures disséminés associés à une intrusion porphyrique, (3) des veines épithermales avec concentrations anormales en Zn, Pb et Hg, (4) des veines de quartz argentifères, (5) des sulfures disséminés associés à un lessivage et des sulfures associés à des sulfures massifs volcanogènes.

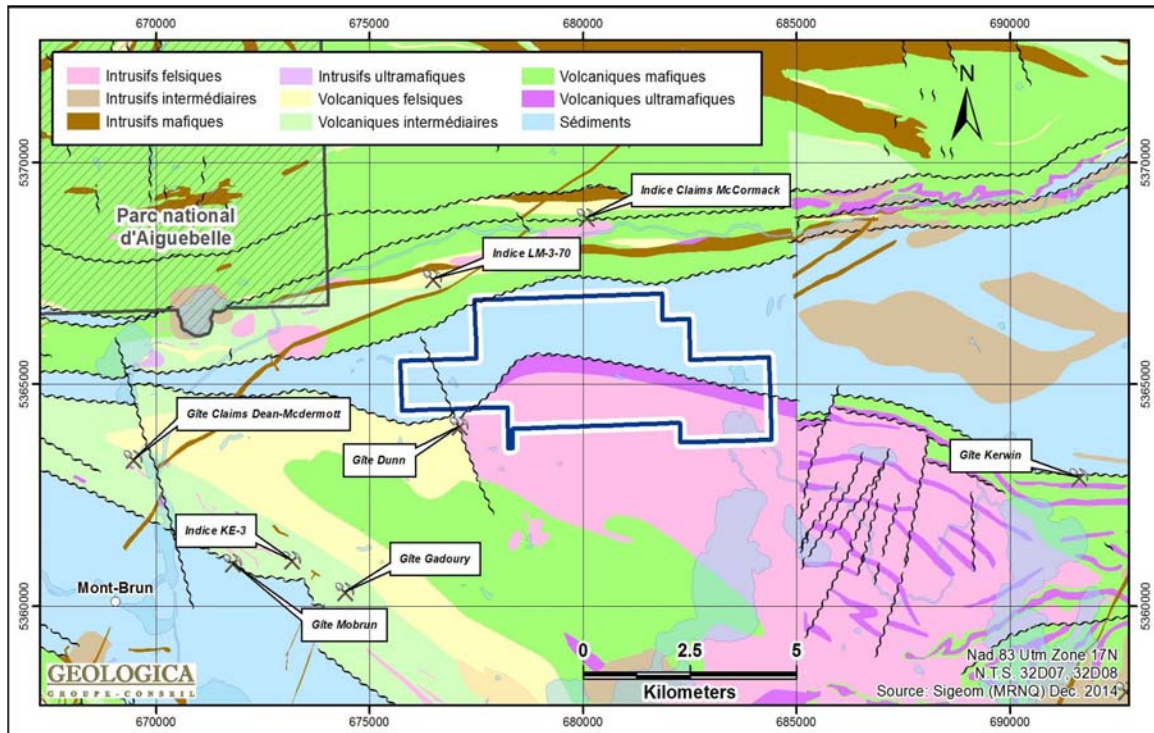


Figure 4 – Géologie régionale

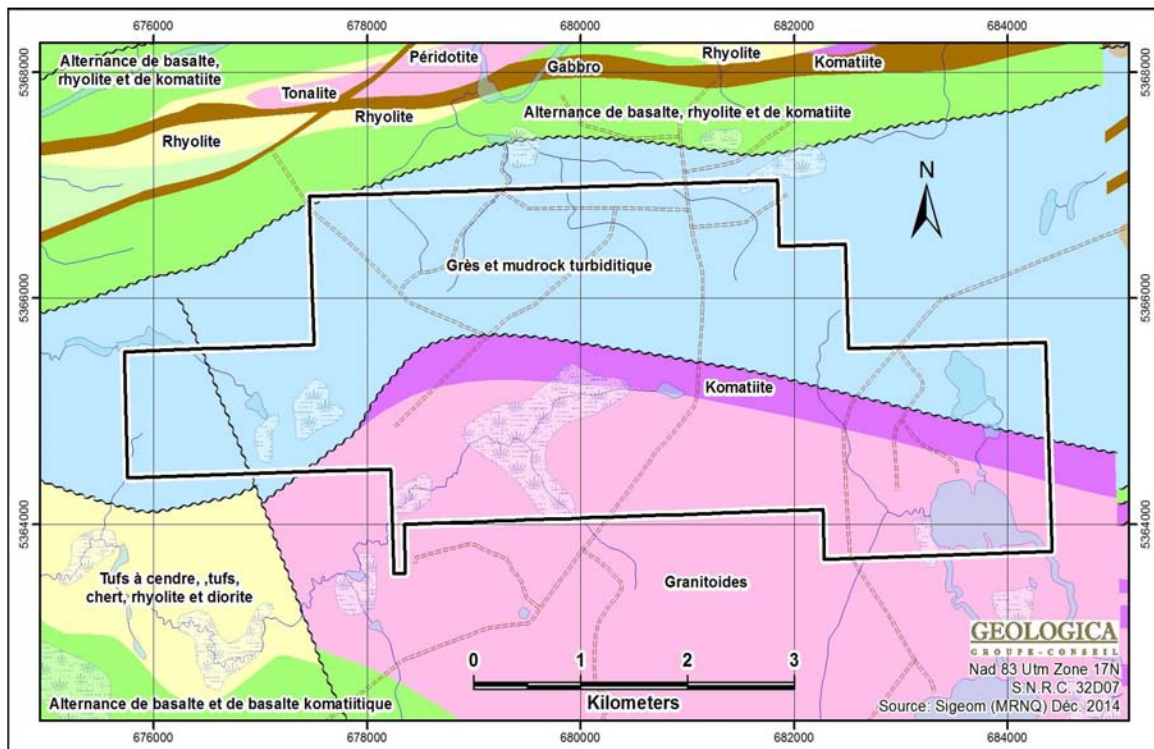


Figure 5 – Géologie Locale

Géologie locale

La propriété Gold Peak se caractérise, au nord, par la présence des sédiments de la formation de Caste (grauwake, argilite et conglomérat), de roches volcaniques ultramafiques (komatiite) du groupe Malartic au centre et finalement de tonalite du complexe granitique de La Pause au sud. (Figure 5).

La partie nord de la propriété longe la zone de faille de Manneville, une des extensions vers l'est de la Faille Destor-Porcupine (FDP). Cette zone de faille correspond à une zone de collision triangulaire comprenant plusieurs chevauchements ayant une attitude et une vergence différentes. De nombreux gisements aurifères sont associés à cette structure, particulièrement à l'ouest de la région et du côté ontarien (Gîte Fayolle, Davangus, Mines Yvan Vézina, Duquesne et Donchester, Holt-McDermott, Hawker-Holloway, etc.).

La majeure partie des affleurements sont des sédiments, les komatiites sont peu visibles mais des zones basaltiques ont été identifiées. De plus, quelques intrusions de granodiorite et diorite sont à noter localement.

Minéralisations sur la propriété Gold Peak

Aucune minéralisation significative ne fut reconnue sur la propriété jusqu'à présent, sauf quelques veines et veinules de quartz-carbonate ainsi que de la pyrite disséminée dans les roches sédimentaires. Cependant, au cours de l'été 2012, une reconnaissance géologique dans la partie ouest de la propriété a permis de cartographier un petit affleurement de basalte et/ou basalte gabbroïque avec quelques minces bandes de brèches fortement carbonatées. Les valeurs obtenues furent 11.4% Ca; 1905 ppm Cr; 1640 ppm Mn; 490 ppm Ni et 144 ppm V (GM 67430).

Indices minéralisés hors de la propriété

La propriété Gold Peak est à proximité de quelques indices minéralisés tels que Dunn, LM-3-70 et MacCormak (Figure 4) et de gîte aurifère de Fayolle à moins de 15 km à l'ouest (Figure 6). Nous indiquerons plus bas les caractéristiques principales de ces indices et du gîte d'après les informations recueillis auprès du Ministère des Ressources Naturelles du Québec (MRNQ) et des sites internet des compagnies concernées.

▪ **Indice Dunn**

D'après les travaux de 1994 (GM 53105), le gîte Dunn, maintenant détenu par First Sahara Energy Inc., consiste en une zone de brèches de quartz et carbonate qui recoupe des roches felsiques et porphyriques. Ces lithologies appartiennent au Groupe de Malartic, plus particulièrement à la Formation de Dubuisson. La brèche occupe le prolongement sud de la faille senestre, orienté N340°, qui a disloqué la bande sédimentaire de la Formation de Caste. La zone minéralisée est orientée selon le système de failles majeur interprété dans cette région. Les roches du secteur sont situées sur le flanc nord de l'anticlinal de La Pause. Cet indice de cuivre-argent (Cu-Ag) contient environ 2% de chalcoppyrite disséminée en grains grossiers et de 1 à 5% de pyrite. De la malachite et de l'azurite ont été observé en surface, à proximité des échantillons minéralisés. En forage (DUN-94-1, GM 53105), les roches recoupées consistent généralement en un tuf dacitique injecté par de nombreux intrusifs felsiques et porphyriques. La zone minéralisée

est une intersection bréchique solidifiée, recoupée entre 27,13 et 31,59 m. Il semble que la zone minéralisée ait été recoupée par un dyke basique. Les meilleurs résultats du sondage DUN-94-1 ont révélé 0,72% de Cu et 6 ppm d'Ag sur 1,04 m (échantillon 101311). Les autres teneurs obtenues dans le secteur lors des travaux de prospection de 1993 (GM 52829), sont: 0,55% Cu et 20,00 g/t Ag (échantillon P-81); 0,525% Cu et 18,80 g/t Ag (échantillon P-82); 0,5760% Cu et 22,40 g/t Ag (échantillon P-83). On peut ajouter l'échantillon 82-31610 provenant d'une tranchée de la campagne de 1982 (ET-86-03), 0,44% Cu, 19,9 g/t Ag et 0,5 g/t Au.

▪ **Indice LM-3-70**

En 1970 dans le canton de Manneville, un important indice de nickel (Ni) a été intercepté par le sondage LM-3-70 réalisé par le Groupe Minier Sullivan (GM 25823). Cet indice est maintenant détenu par la compagnie Ressources Cartier de Val-d'Or. La roche encaissante est un schiste graphiteux et une unité ultramafique altérée en un schiste à talc et chlorite renfermant de la pyrite et pyrrhotite sous forme disséminées. La minéralisation se compose de pyrrhotite sur 15 cm et possiblement de pyrite. La teneur de nickel débute à une profondeur 85,04 m. Les résultats les plus significatifs ont révélé 11,52 g/t Ag sur 0,76 m (échantillon 198) et 0,13% Ni sur 1,22 m (échantillon 403).

▪ **Indice Claims McCormack**

Cet indice situé à 300 mètres au nord de la rivière Kinojevis et également détenu par Ressources Cartier, fut découvert en 1911 sur la propriété minière de MacCormack suite aux travaux de prospection de Bancroft pour le compte de la Commission Géologique du Canada. Subséquemment, les travaux de SOQUEM ont démontrés que le contexte géologique s'apparentait davantage à celui du gisement Kerr-Addison en Ontario avec la présence de carbonate, fuschite, veines et veinules de quartz-carbonate-albite, dykes de syénite et finalement de quartz-feldspath. D'après le rapport NI-43-101 de 2009 sur la propriété Kinojévis (disponible sur SEDAR), les nouveaux sondages réalisés par Ressources Cartier au niveau de l'indice MacCormack, ont permis de mettre à jour un couloir de cisaillement reconnu actuellement par forage sur plus de 1,6 km de longueur et de plus de 200 m de largeur. Cette bande est l'expression de l'extension est de la faille Porcupine-Destor.

Ce couloir de déformation est représenté par une bande de roches schisteuses à carbonate de fer, fuschite ou chlorite et injecté de nombreuses veines de quartz-ankérite. Il est bordé par deux systèmes de dykes aurifères, le système de dykes du contact nord et le système de dykes du contact sud. Les six sondages qui ont recoupé le système de dykes nord, démontrent la présence d'un système aurifère, à basses teneurs de grande envergure, reconnu sur plus de 1 km et sur de bonnes épaisseurs (67 m). On note une petite zone d'enrichissement dans le sondage KI-08-29 avec une teneur de 7,27 g/t Au sur 1 m. Le système de dykes sud a révélé des teneurs anormales en or et en argent de: 38,2 g/t Ag, 0,37 g/t Au et 0,14% Pb sur 1 m; 5,9 g/t Ag sur 5,7 m (sondage KI-08-30); 0,33 g/t Au sur 29 m, incluant 2,37 g/t Au sur 1,4 m (sondage KI-08-34).

▪ **Gîte Fayolle**

La propriété est située à la limite des zones volcaniques Nord et Sud de la sous-province de l'Abitibi de la Province du lac Supérieur. Selon Goutier, géologue au MRNQ (RG 96-13), les

roches de plusieurs groupes sont présentes sur la propriété. De plus, cette dernière se retrouve aussi à la jonction de plusieurs failles faisant partie de l'extension de la zone de failles Destor-Porcupine. Dans certains cas, on peut aussi observer la superposition de ces structures. Malgré le peu d'affleurements dans la partie centrale de la propriété, Goutier a déterminé que le cœur de la propriété est occupé par la zone d'imbrication du Kinojevis-Malartic entre les failles d'Aiguebelle et La Pause, qui s'apparente à un front tectonique associé à des chevauchements E-O, à vergence nord. Il s'agit d'une zone très complexe, tant au niveau du nombre de failles que de copeaux tectoniques. On retrouve une imbrication de panneaux de séquence basalte-rhyolite-komatiite et de turbidites, d'une multitude de dykes syntectoniques et des volcaniques du Malartic. Le gîte Fayolle est marqué par un fort contraste magnétique sur les cartes magnétiques régionales et locales. Ce gîte est dominé par des structures bréchiques d'orientation NNO-SSE avec un pendage faible vers l'ENE. Ces brèches sont de deux types, soient la brèche 1 et 2, et les brèches de contacts. Celles du type 1 et 2 sont généralement mylonitiques avec des veines et veinules d'ankérite, de quartz-ankérite et stockwork de chlorite; les brèches de contact sont des brèches localisées au contact des intrusions avec des veines et veinules de quartz-albite et quartz-carbonate avec chlorite et hématite. En 2012, un calcul des ressources a été complété selon la Norme Nationale NI 43-101 (disponible sur le site web de l'entreprise et sur SEDAR).

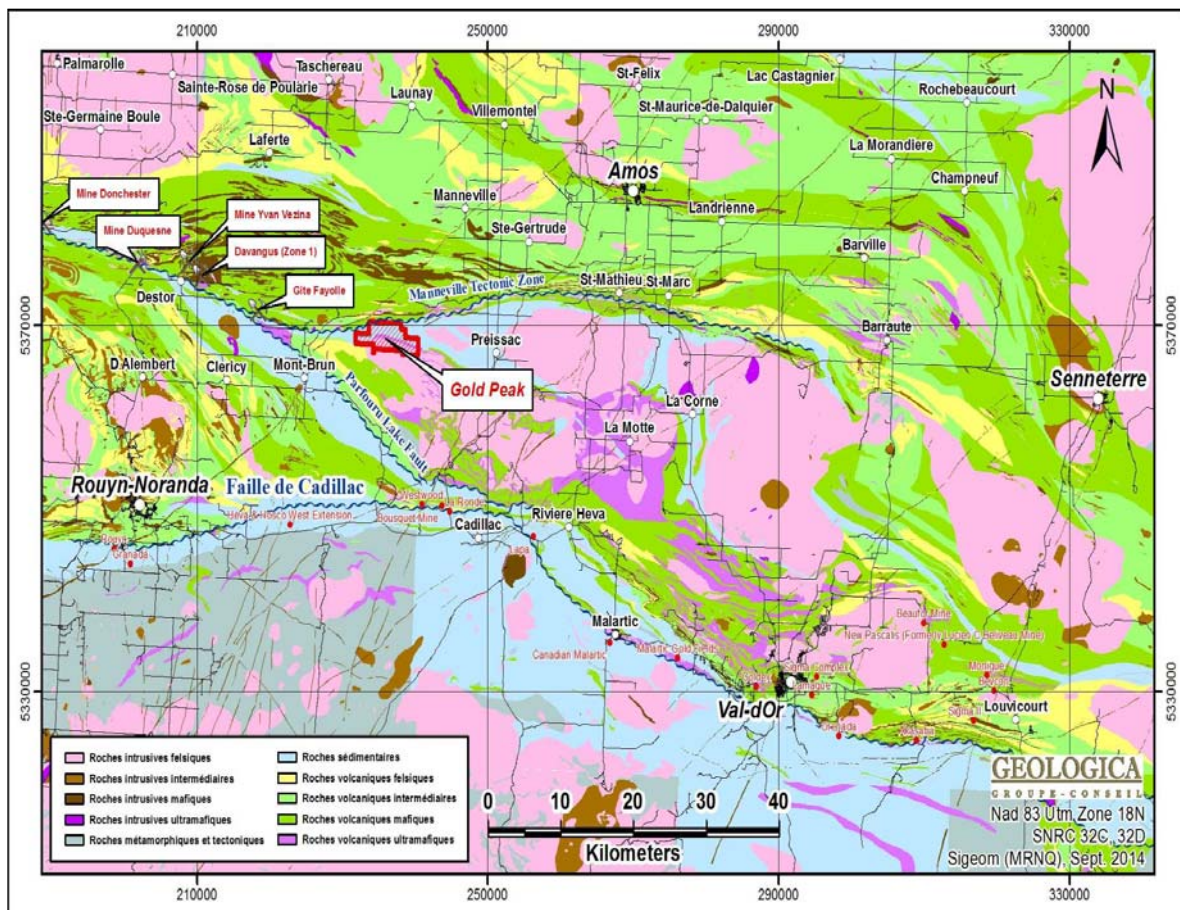


Figure 6 – Gîtes minéraux le long de la faille Porcupine-Destor

EXPLORATION

Levés géophysiques au sol

Au cours des mois de novembre et décembre 2013, 37,5 km de levé magnétométrique et 37,8 km de levé OreVision ont été effectués sur la propriété Gold Peak. Deux domaines magnétiques et dix-huit anomalies de Polarisation Provoquée OreVision ont été interprétés à partir de ces levés (réf. : M. Dubois, 2013).

Levé magnétique

L'analyse de la carte de contours du champ magnétique des grilles Ouest et Est (Figure 8) permet de constater qu'il existe deux domaines magnétiques (DM-1 et DM-2). Il est à noter qu'un réseau de failles interprété NNW semble limiter, vers l'ouest, DM-2. Aussi, l'orientation des anomalies MAG semble s'orienter selon DM-2 (parallèle à la frontière entre DM-1 et DM-2). C'est ainsi que les anomalies PP sont orientées NE à l'est de DM-2 (grille Ouest) et plutôt ESE dans la grille Est.

Levé OreVision (PP Dipôle-Dipôle)

Selon les auteurs du levé, les résultats du levé OreVision-PP permettent de cartographier avec succès les propriétés de résistivité et de chargeabilité des formations géologiques localisées sur les grilles Ouest et Est de la propriété Gold Peak.

Sur la carte de résistivité (Figure 9), une petite zone conductrice (≤ 1500 m) tramée en rose sur la carte d'interprétation géophysique (Figure 11) est localisée à l'est de la grille Ouest entre deux zones résistives dans le secteur où DM-2 forme une apophyse. Les anomalies GP-05 et GP-06 sont localisées à peu de distance de cette zone conductrice.

Sur la carte de chargeabilité (Figure 10), la plupart des anomalies interprétées sont souvent sub-affleurant et directement associé à une hausse de la résistivité ou à tout le moins localisé dans un environnement résistif. Ces anomalies font l'objet de recommandation de suivi de première priorité selon les auteurs du rapport et sont principalement GP-05, GP-06, GP-11A, B et C.

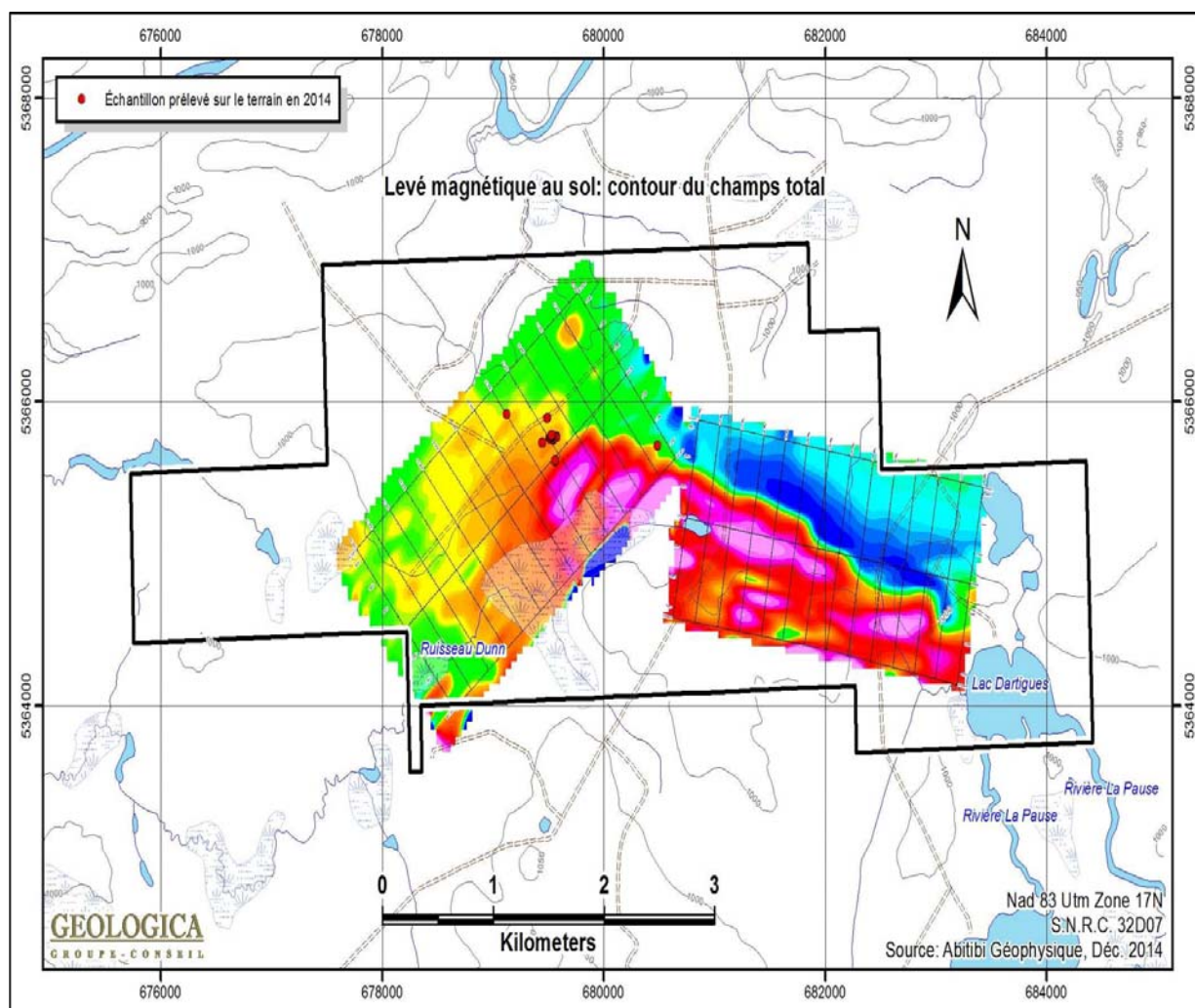


Figure 8 – Travaux de géophysique ay sol (Levé MAG-GPS)

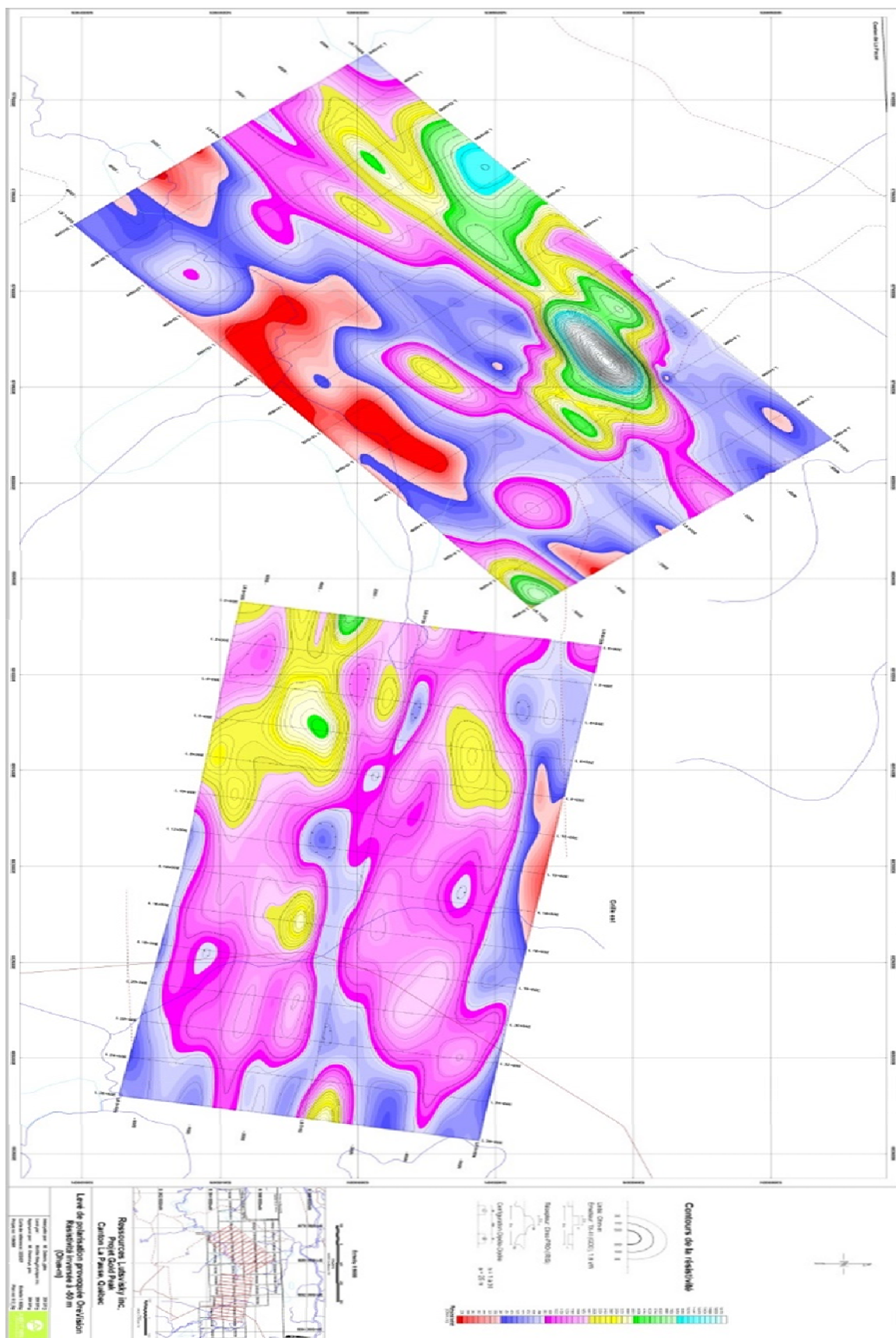


Figure 9 – Travaux de géophysique au sol (Levé OreVision – Résistivité)

Prospection et rainurage

Au cours de l'été et de l'automne 2014, de la prospection a été effectuée par Axe Exploration Inc. sur certaines lignes coupées en 2013 où les meilleures anomalies de Polarisation Provoquée furent identifiées. De nombreux affleurements furent alors reconnus et certains furent rainurés et échantillonnés (Figure 12). Le 7 novembre 2014, l'un des auteurs, Daniel Gaudreault, a effectué une visite sur le terrain et examiné une partie des travaux de rainurage précédemment exécutée par Axe. Une cartographie sommaire de quelques affleurements rainurés a été réalisée avec le positionnement des rainures. Cependant, il est à noter, vu les conditions hivernales très avancées, plusieurs aires d'affleurements et sites d'échantillonnage n'ont pu être cartographiés. Les meilleures valeurs obtenues lors de cette campagne de rainurage et de prospection sont reliées à une série de petits affleurements de grauwake et argilite graphiteuse contenant quelques petits dykes de tonalite et diorite. Les horizons graphiteux coïncident généralement avec les meilleures anomalies de Polarisation Provoquée (PP) et contiennent de 2 à 5% de pyrite et traces à 1% de chalcoppyrite. Les valeurs les plus significatives furent obtenues dans l'échantillon P225812 : 0.25% Zn, 0.04% Cu et 0.5 g/t Ag; et l'échantillon P225813 : 0.16% Zn, 0.02% Cu et 0.3 g/t Ag. Le tableau 3 ci-dessous montre l'ensemble de l'échantillonnage par rainurage qui fut complété.

Tableau 3: Liste des échantillons par rainurage prélevés sur le terrain en 2014

	No. Échantillon	Type	Utm Est	Utm Nord	Au ppm	Ag ppm	Cu ppm	Zn ppm
1	P225801	Roche	679447.00	5365729.00	0.027	-0.2	83	78
2	P225802	Roche	679447.00	5365729.00	-0.005	-0.2	44	81
3	P225803	Roche	679445.00	5365729.00	-0.005	-0.2	32	78
4	P225804	Roche	679444.00	5365729.00	-0.005	-0.2	50	76
5	P225805	Roche	679443.00	5365729.00	-0.005	-0.2	58	76
6	P225806	Roche	679569.00	5365761.00	-0.005	0.3	78	32
7	P225807	Roche	679568.80	5365760.80	-0.005	-0.2	16	40
8	P225808	Roche	679568.60	5365760.60	-0.005	-0.2	9	25
9	P225809	Roche	679568.40	5365760.40	-0.005	-0.2	31	20
10	P225810	Roche	679534.00	5365761.00	-0.005	-0.2	21	53
11	P225811	Rainure	679569.35	5365763.29	-0.005	-0.2	66	245
12	P225812	Rainure	679569.29	5365762.80	0.010	0.5	405	2470
13	P225813	Rainure	679569.23	5365762.30	0.006	0.3	232	1550
14	P225814	Rainure	679569.17	5365761.80	-0.005	-0.2	11	30
15	P225815	Rainure	679569.08	5365761.31	-0.005	-0.2	25	46
16	P225816	Rainure	679568.89	5365760.86	-0.005	-0.2	27	17
17	P225817	Rainure	679568.62	5365760.44	-0.005	-0.2	21	19
18	P225818	Rainure	679574.46	5365766.90	-0.005	-0.2	35	72
19	P225819	Rainure	679574.32	5365766.44	-0.005	-0.2	27	60
20	P225820	Rainure	679574.18	5365765.96	-0.005	-0.2	2	24
21	P225821	Rainure	679574.04	5365765.48	-0.005	-0.2	3	22
22	P225822	Rainure	679573.90	5365765.00	-0.005	-0.2	14	49
23	P225823	Rainure	679573.76	5365764.52	-0.005	-0.2	14	88
24	P225824	Rainure	679573.62	5365764.04	-0.005	0.2	53	125
25	P225825	Rainure	679573.48	5365763.57	0.005	0.2	116	312
26	P225826	Rainure	679573.34	5365763.09	0.008	0.2	103	122
27	P225827	Rainure	679573.27	5365762.60	-0.005	0.2	114	252
28	P225828	Rainure	679573.26	5365762.10	-0.005	0.2	57	49
29	P225829	Rainure	679573.26	5365761.60	-0.005	-0.2	69	92

	No. Échantillon	Type	Utm Est	Utm Nord	Au ppm	Ag ppm	Cu ppm	Zn ppm
30	P225830	Rainure	679490.57	5365890.75	-0.005	-0.2	34	14
31	P225831	Rainure	679491.07	5365890.75	-0.005	-0.2	21	35
32	P225832	Rainure	679491.57	5365890.75	-0.005	-0.2	57	101
33	P225833	Rainure	679492.07	5365890.75	-0.005	-0.2	39	101
34	P225834	Rainure	679491.25	5365891.20	-0.005	-0.2	33	87
35	P225835	Rainure	679491.43	5365891.66	-0.005	-0.2	25	37
36	P225836	Rainure	679491.65	5365892.12	-0.005	-0.2	18	31
37	P225837	Rainure	679491.95	5365891.93	-0.005	-0.2	69	77
38	P225838	Rainure	679513.38	5365759.81	-0.005	-0.2	38	33
39	P225839	Rainure	679513.45	5365759.31	-0.005	-0.2	27	23
40	P225840	Rainure	679513.52	5365758.82	-0.005	-0.2	46	30
41	P225841	Rainure	679515.48	5365755.53	-0.005	-0.2	36	76
42	P225842	Rainure	679515.68	5365755.07	-0.005	-0.2	34	78
43	P225843	Rainure	679515.89	5365754.62	-0.005	-0.2	48	77
44	P225844	Rainure	679517.90	5365752.96	-0.005	-0.2	45	81
45	P225845	Rainure	679518.03	5365752.48	-0.005	0.2	47	76
46	P225846	Rainure	679521.30	5365750.92	-0.005	-0.2	33	36
47	P225847	Rainure	679521.71	5365750.63	-0.005	-0.2	31	81
48	P225848	Rainure	679522.11	5365750.35	-0.005	-0.2	31	76
49	P225849	Rainure	679524.06	5365750.46	-0.005	-0.2	39	69
50	P225850	Rainure	679524.45	5365750.15	-0.005	-0.2	41	69
51	1048152	Rainure	679528.00	5365752.00	-0.005	0.3	41	95
52	1048153	Rainure	679528.00	5365752.50	-0.005	0.3	41	70
53	1048154	Rainure	679528.00	5365753.00	-0.005	0.2	24	231
54	1048155	Rainure	679528.00	5365753.50	-0.005	-0.2	27	34
55	1048156	Rainure	679528.00	5365754.00	-0.005	-0.2	22	70
56	1048157	Rainure	679528.00	5365754.50	-0.005	-0.2	30	11
57	1048158	Rainure	679528.00	5365755.00	-0.005	0.4	83	197
58	1048159	Rainure	679528.00	5365755.50	-0.005	-0.2	47	81
59	1048160	Rainure	679528.00	5365756.00	-0.005	-0.2	27	73
60	1048161	Rainure	679528.00	5365756.50	-0.005	-0.2	34	79
61	1048162	Rainure	679528.00	5365757.00	-0.005	-0.2	34	80
62	1048163	Rainure	679528.00	5365757.50	-0.005	-0.2	31	77
63	1048164	Rainure	679528.00	5365758.00	-0.005	-0.2	25	53
64	1048165	Rainure	679530.00	5365757.25	-0.005	-0.2	35	82
65	1048166	Rainure	679530.00	5365757.75	0.005	-0.2	27	76
66	1048167	Rainure	679530.00	5365758.25	-0.005	-0.2	30	86
67	1048168	Rainure	679530.00	5365758.75	-0.005	-0.2	29	68
68	1048169	Rainure	679530.00	5365759.25	-0.005	-0.2	54	23
69	1048170	Rainure	679562.00	5365604.00	-0.005	0.2	60	15
70	1048171	Rainure	679562.00	5365604.50	-0.005	-0.2	61	34
71	1048172	Rainure	679562.00	5365605.00	-0.005	0.2	16	23
72	1048173	Rainure	679562.00	5365605.50	-0.005	-0.2	88	22
73	1048174	Rainure	679562.00	5365606.00	-0.005	0.2	27	16
74	1048175	Rainure	679561.00	5365608.00	-0.005	0.2	22	26
75	1048176	Rainure	679561.00	5365608.50	-0.005	-0.2	14	22
76	1048177	Rainure	679561.00	5365609.00	-0.005	-0.2	21	25
77	1048178	Rainure	679561.00	5365609.50	-0.005	-0.2	29	36
78	1048179	Rainure	679561.00	5365610.00	-0.005	-0.2	42	23
79	1048180	Rainure	679561.00	5365610.50	-0.005	-0.2	30	54
80	1048181	Rainure	679561.00	5365611.00	-0.005	-0.2	23	41
81	1048182	Rainure	679561.00	5365611.50	-0.005	-0.2	9	40
82	548011	Roche	680490.00	5365709.00	-0.005	-0.2	6	42

	No. Échantillon	Type	Utm Est	Utm Nord	Au ppm	Ag ppm	Cu ppm	Zn ppm
83	548012	Roche	680490.00	5365709.00	-0.005	-0.2	21	72
84	548013	Roche	679124.00	5365916.00	-0.005	-0.2	31	81
85	548014	Roche	679124.00	5365916.00	-0.005	-0.2	24	83
86	548015	Rainure	679548.00	5365750.00	-0.005	-0.2	43	102
87	548016	Rainure	679548.22	5365750.45	-0.005	-0.2	35	72
88	548017	Rainure	679548.45	5365750.89	-0.005	-0.2	41	87
89	548018	Rainure	679548.67	5365751.34	-0.005	-0.2	35	71
90	548019	Rainure	679534.00	5365763.00	-0.005	-0.2	36	74
91	548020	Rainure	679534.00	5365763.50	-0.005	-0.2	45	79
92	548021	Rainure	679534.00	5365764.00	-0.005	-0.2	51	88
93	548022	Rainure	679534.00	5365764.50	-0.005	-0.2	43	86
94	548023	Rainure	679534.00	5365765.00	-0.005	-0.2	51	91
95	548024	Rainure	679534.00	5365765.50	-0.005	-0.2	61	87
96	548025	Rainure	679534.00	5365766.00	-0.005	-0.2	63	86
97	548026	Rainure	679534.00	5365766.50	-0.005	-0.2	73	67
98	548027	Rainure	679534.00	5365767.00	-0.005	-0.2	75	90
99	548028	Rainure	679534.00	5365767.50	-0.005	-0.2	51	92
100	548029	Rainure	679534.00	5365768.00	-0.005	-0.2	44	38
101	548030	Rainure	679534.00	5365768.50	-0.005	-0.2	47	27
102	548031	Rainure	679534.00	5365769.00	-0.005	-0.2	17	25
103	548032	Rainure	679534.00	5365769.50	-0.005	-0.2	37	32
104	548033	Rainure	679534.00	5365770.00	-0.005	-0.2	16	21
105	548034	Rainure	679534.00	5365770.50	-0.005	-0.2	43	21
106	548035	Rainure	679534.00	5365771.00	-0.005	-0.2	18	32
107	548036	Rainure	679534.00	5365771.50	-0.005	-0.2	6	49
108	548037	Rainure	679534.00	5365772.00	-0.005	-0.2	19	52
109	548038	Rainure	679534.00	5365772.50	-0.005	-0.2	8	65
110	548039	Rainure	679534.00	5365773.00	-0.005	-0.2	10	52
111	548040	Rainure	679534.00	5365773.50	-0.005	-0.2	3	49
112	548041	Rainure	679534.00	5365774.00	-0.005	-0.2	1	57
113	548042	Rainure	679534.00	5365774.50	-0.005	-0.2	10	64
114	548043	Rainure	679534.00	5365775.00	-0.005	-0.2	16	41
115	548044	Rainure	679534.00	5365775.50	-0.005	-0.2	6	47
116	548045	Rainure	679534.00	5365776.00	-0.005	-0.2	17	39
117	548046	Rainure	679534.00	5365776.50	-0.005	-0.2	13	42
118	548047	Rainure	679534.00	5365777.00	-0.005	-0.2	30	40
119	548048	Rainure	679534.00	5365777.50	-0.005	-0.2	28	41
120	548049	Rainure	679534.00	5365778.00	-0.005	-0.2	4	51
121	548050	Rainure	679534.00	5365778.50	-0.005	-0.2	60	43

ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE

Les échantillons ont été prélevés sur des affleurements montrant de l'altération, de l'oxydation, des veines de quartz, des cisaillements et/ou des sulfures. Chaque échantillon fut déposé dans un sac de plastique provenant d'un laboratoire accrédité étiqueté et scellé. Sa localisation au GPS fut notée précisément dans un carnet de terrain et dans le carnet des analyses. Les échantillons furent par la suite transportés par les employés de Ressources Lutsvisky Inc. jusqu'au laboratoire ALS Chemex de Val-d'Or pour l'analyse. Les échantillons sont analysés pour l'or par la méthode pyroanalyse avec une finition par absorption atomique. Les résultats de plus de 1 g/t Au sont ré-analysés avec une finition gravimétrique. Pour les autres éléments, la

méthode utilisée est Aqua Regia (ICP AES 35). Il est à noter qu'aucun échantillon de contrôle QAQC ne fut inséré dans la séquence par Axe. Le seul contrôle de QAQC est celui du laboratoire ALS.

EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT

La Société considère que la propriété Gold Peak mérite d'être évaluée davantage. Un programme d'exploration de base, détaillé comme suit est recommandé : Travaux d'exploration de surface comprenant de la coupe de ligne complémentaire, des levés géophysiques complémentaires (magnétique et de polarisation provoquée), poursuite de la prospection, décapage mécanique, de la cartographie détaillée, de l'échantillonnage et rédaction d'un rapport des travaux. Par la suite, si justifié, des forages carottiers à diamant (NQ) sur les meilleures cibles géologique et/ou géophysique seront envisagés.

2. Commandant

Le projet Commandant est situé dans la partie Sud-Ouest du Québec à 50 km au sud de de Val D'Or. En vertu d'une convention conclue le 6 avril 2011, la Société a acquis 64 titres miniers qui couvrent une superficie totale de 3 717 hectares. La Société (sous l'ancienne dénomination sociale Exploration Diamond Frank inc.) est titulaire de 100% des droits dans les titres miniers. Une redevance de 2% (NSR) est payable sur tous les minerais produits à partir de cette propriété. La moitié de la redevance (1%) est rachetable au prix de 1 500 000 \$.

Au cours de l'exercice terminée le 30 septembre 2014, la Société a dévalué la valeur de cette propriété d'un montant de 544 728 \$ liés aux dépenses d'exploration et d'évaluation reportés en raison de la décision de la Société de n'effectuer aucuns travaux à court terme sur la propriété. Cette décision de l'équipe de direction a été prise en raison du contexte économique, notamment la rareté du capital disponible pour l'exploration et les autres projets de la Société qui sont en date de la présente, plus prometteurs.

3. Destorbelle

La propriété Destorbelle est constituée de 24 titres miniers situés immédiatement à l'ouest de l'indice Aiguebelle-Goldfield, dans le canton d'Aiguebelle et Destor dans la province de Québec. La Société détient une participation indivise de 50% dans la propriété. La propriété est soumise à une redevance de 2% (NSR) advenant la mise en production commerciale d'un gisement, dont la moitié (1%) est rachetable au prix de 1 000 000 \$.

Le contexte structural de cette propriété montre une grande similitude avec le Gite Fayolle appartenant à Exploration Typhon inc. qui détient 50% de la propriété.

Au cours de l'exercice terminée le 30 septembre 2014, la Société a dévalué la valeur de cette propriété d'un montant de 1 212 808 \$ liés aux dépenses d'exploration et d'évaluation reportés en raison de la décision de la Société de n'effectuer aucuns travaux à court terme sur la propriété. Cette décision de l'équipe de direction a été prise en raison du contexte économique, notamment la rareté du capital disponible et en raison de la décision d'exploration Typhon inc. de se concentrer sur son projet Fayolle.

4. Trésor

En décembre 2014, la Société a acquis une participation de 100% dans 20 claims miniers [CDC 2419767 À CDC 2420483] par désignation sur carte, couvrant une superficie d'environ 851.58 hectares (8.5 km²) dans le canton de Clericy dans la région de l'Abitibi au Québec. Cette propriété adjacente à la propriété Fayolle (détenue par Exploration Typhon inc.) qui contient plus de 188 000 onces d'or de catégorie indiquée.

La Société est au stade de l'étude et de la planification des travaux sur cette propriété.

5. Unique

En décembre 2014, la Société a acquis une participation de 100% dans 12 titres miniers couvrant une superficie de 449.54 hectares (4.5 km²) dans le canton de Clericy dans la région de l'Abitibi au Québec [CDC 2420484 À CDC 2420495]. Cette propriété adjacente à la propriété Fayolle (détenue par Exploration Typhon inc.) qui contient plus de 188 000 onces d'or de catégorie indiquée.

La Société est au stade de l'étude et de la planification des travaux sur cette propriété.

VI. Dividendes et distributions

À ce jour, la Société n'a jamais déclaré, ni versé de dividendes et elle ne prévoit pas le faire dans un avenir prévisible. La décision de verser des dividendes appartient au conseil d'administration, à son entière discrétion et sous réserves des restrictions imposées par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et dépend des résultats d'exploitation, des besoins en capitaux et d'autres facteurs que le conseil d'administration jugera pertinent.

VII. Structure du capital

A. Description générale de la structure du capital

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote par action. En date de la présente, 55 557 445 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Titres convertibles

En date de la présente, les bons de souscription suivant sont en circulation :

Quantité bons de souscription	Prix d'exercice	Date d'expiration
2 320 000	0,05 \$	28 décembre 2015

En date des présentes, les options incitatives d'achat d'actions de la Société en circulation :

Quantité d'options	Prix d'exercice	Date d'expiration
780 000	0,145 \$	Avril 2021
1 200 000	0,10 \$	Mars 2023
1 265 000	0,05 \$	Janvier 2024

VIII. Marché pour la négociation des titres

A. Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société se négocient à la Bourse de Croissance TSX sous le symbole « AXQ » depuis le 8 avril 2013, avant cette date, du 28 janvier 2008 au 5 avril 2013, les actions étaient inscrites sous le nom d'Exploration Diamond Frank (« DOD »). Le tableau suivant présente les cours

Mois	Plafond	Plancher	Volume
2013			
Octobre	0,035 \$	0,025 \$	1 598 838
Novembre	0,04 \$	0,025 \$	844 844
Décembre	0,04 \$	0,015 \$	4 684 707
2014			
Janvier	0,06 \$	0,035 \$	3 392 299
Février	0,04 \$	0,025 \$	5 277 065
Mars	0,04 \$	0,025 \$	3 990 439
Avril	0,065 \$	0,025 \$	20 576 406
Mai	0,04 \$	0,03 \$	2 639 538
Juin	0,03 \$	0,025 \$	2 350 304
Juillet	0,035 \$	0,02 \$	854 944
Aout	0,035 \$	0,02 \$	3 921 072
Septembre	0,03 \$	0,02 \$	2 153 541

B. Placements antérieurs

Hormis les actions ordinaires de la Société, aucune catégorie de titre de la Société n'est inscrite à des fins de négociation sur un marché.

IX. Administrateurs et dirigeants

A. Nom, poste et titres détenus

Le conseil d'administration de la Société compte quatre membres. Le mandat des administrateurs en poste prendra fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à la date à laquelle leur successeurs seront dûment élus ou nommés conformément

aux règlements administratifs de la Société à moins que leurs postes ne deviennent vacants avant conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Nom, province, pays de résidence et titres détenues	Poste au sein de la Société	Occupations principales au cours des cinq dernières années	Date d'entrée au conseil
David Mc Donald Québec (Canada) 1 128 593 actions 1 350 000 options 200 000 bons de souscription	Président et chef de la direction & administrateur	Président et chef de la direction de la société et président et chef de la direction d'Exploration Typhon inc.	17 octobre 2007
Johanne Moreau Québec (Canada) 415 000 options	Chef de la direction financière & administrateur	Chef de la direction financière de la société et Contrôleur d'Exploration Typhon inc.	28 mars 2013
Pascal Ducharme Québec (Canada) 140 731 actions 600 000 options	Administrateur	Président de la société Patate du Nord inc. depuis 1996.	11 mars 2009
Claude Lavoie Québec (Québec) 400 000 options	Administrateur	Chargé de projet, Division Génie Construction (Forces armées canadienne) depuis 1983.	7 août 2012

Le conseil d'administration a un comité d'audit dont Johanne Moreau, Pascal Ducharme et Claude Lavoie sont membres.

B. Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

A la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun administrateur ou membre de la haute direction n'est ou n'a été un administrateur ou chef de la direction ou chef des finances d'une société (incluant la Société), à la date de la notice annuelle, qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes :

- i) pendant que la personne exerçait cette fonction ou après que la personne ait cessé d'exercer cette fonction et découlant d'un événement survenu pendant qu'elle exerçait cette fonction fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opération sur titres, ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières canadienne, pendant plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, ou un actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer celle-ci de façon importante, est en date de la notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, qui au cours des dix dernières années et pendant qu'il exerçait ses

fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire détenant suffisamment de titres pour influencer de façon importante la Société, n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des démarches en vue de conclure un concordat ou un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, ou n'a fait l'objet d'amendes ou sanctions infligées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou a conclu un règlement à l'amiable avec celle-ci ou un tribunal de tout autre organisme de règlementation.

C. Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres sociétés elle aussi active dans l'acquisition, l'exploration et la mise en valeurs de propriétés des ressources naturelles. Ces associations avec d'autres sociétés ouvertes du secteur des ressources naturelles peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts de temps à autre. Tout administrateur de la Société est tenu par la loi de se comporter honnêtement et d'agir de bonne foi dans l'intérêt de la Société, et de divulguer tout intérêt qu'il peut avoir dans un contrat ou une opération si le contrat est important pour la Société. Si la société a conclu ou se propose de conclure le contrat ou l'opération, et si l'une des deux situations s'applique; soit l'administrateur ou le dirigeant a un intérêt important dans le contrat ou l'opération, soit il est administrateur d'une société qui a un intérêt important dans le contrat ou l'opération ou il a lui-même un intérêt important dans une telle société, il doit déclarer une telle situation et son intérêt au conseil d'administration et s'abstenir de voter sur la question.

En date de la présente, la Société est partie à une entente intervenue le 17 octobre 2007 avec Ressources Lutsvisky inc., une société privée détenue en propriété exclusive par le président et chef de la direction de la société, M. David Mc Donald, qui est également administrateur, en vertu de laquelle Ressources Lutsvisky inc. gère les travaux d'exploration de la Société. Pour ses services, Ressources Lutsvisky inc. perçoit une indemnité de 15% sur les frais encourus. M. Mc Donald n'a pas participé à la réunion du conseil d'administration qui a traité de cette entente et le conseil d'administration a considéré qu'il était dans le meilleur de la Société de sous-traiter ces services.

En date de la notice annuelle, David Mc Donald est également dirigeant et administrateur de Exploration Typhon Inc.

X. Information sur le comité d'audit

Le mandat et les responsabilités du comité d'audit de la Société sont joints à la présente en tant qu'annexe « A ».

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est actuellement composé de Johanne Moreau, Pascal Ducharme et Claude Lavoie. Aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« Règlement 52-110 »), un administrateur d'un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur, à savoir, une relation importante dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance d'un membre du comité. Pour les fins d'évaluer l'indépendance du jugement d'un membre du comité d'audit, le Règlement 52-110 prévoit en outre qu'une personne physique sera réputée avoir une relation importante avec un émetteur si elle accepte, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires de l'émetteur, à l'exception de la rémunération reçue à titre de membre, de président ou de vice-président, à temps partiel du conseil d'administration de l'émetteur ou d'un comité de celui-ci. À cette fin, l'acceptation indirecte par une personne d'honoraires de consultation, de conseil ou d'autres honoraires comprend l'acceptation d'une rémunération par une entité dont la personne est un associé et qui fournit des services comptables, de consultation, juridique, de financement ou de conseil financier à l'émetteur.

D'après ce qui précède, le conseil d'administration a établi que Pascal Ducharme et Claude Lavoie sont des membres indépendants du comité d'audit. Le conseil d'administration estime que Johanne Moreau n'est pas un membre indépendant puisqu'elle est chef de la direction financière.

Le conseil d'administration a déterminé que chacun des membres du comité possède des « compétences financières » au sens du paragraphe 1.6 du Règlement 52-110, à savoir que chaque membre a la capacité de lire et comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparable, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers.

Formation et expérience pertinente

Johanne Moreau travaille en comptabilité depuis 25 ans. Forte d'une expérience dans des grandes et des petites entreprises, elle a occupé différents postes en comptabilité ainsi qu'en gestion. Elle s'est jointe à l'équipe d'Axe Exploration et Exploration Typhon en 2010. Mme Moreau occupe maintenant le poste de contrôleur pour Exploration Typhon et de CFO pour Axe Exploration inc. Elle possède les compétences et les connaissances nécessaires à l'analyse des états financiers de la Société.

Pascal Ducharme est administrateur de la société depuis mars 2009, même s'il n'a pas acquis une formation professionnelle en comptabilité ou reliée à celle-ci, il comprend les principes comptables utilisés par la Société pour établir des états financiers. Il possède une expérience de plus de 27 ans dans la gestion et l'administration de compagnies dans d'autres domaines que la société et est propriétaire de sa propre entreprise depuis 1996. M. Ducharme a acquis une connaissance de la comptabilité en analysant depuis longtemps les états financiers de sociétés.

Claude Lavoie œuvre actuellement et ce depuis les 32 dernières au sein du ministère de la

défense national. A travers les années et suite à son implication au sein de la société, M. Lavoie comprend les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers et possède la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptable.

Politiques et procédures d'autorisation préalables de services d'audit

Voir la section 4 de la Charte du comité d'audit (Annexe A) ci-jointe.

Encadrement du comité d'audit

Aucune recommandation du comité d'audit concernant la nomination ou la rémunération de l'auditeur externe n'a pas été adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice.

Politiques et procédures d'autorisation préalables de services d'audit

Voir la section 4 de la Charte du comité d'audit (Annexe A) ci-jointe.

Honoraires de l'auditeur externe

Exercice terminé le 30 juin :	2014	2013
Honoraires d'audit	\$27 499	\$37 418
Honoraires pour services fiscaux	\$2 500	\$4 200
Autres honoraires	-	-
TOTAL	\$29 999	\$41 618

Honoraires d'audit

Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires pour services d'audit des états financiers annuels de la société, d'aide à l'établissement des états financiers intermédiaires et à des questions connexes. Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., comptables agréés, les auditeurs externes de la société, ont facturé 29 999 \$ d'honoraires au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2014 et 41 618 \$ d'honoraires d'audit au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2013.

Honoraires pour services fiscaux

Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale et qui ne sont pas indiqués à la rubrique « Honoraires d'audit » ci-dessus.

Recours à certaines dispenses

La société se prévaut de la dispense du paragraphe 6.1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit pour ce qui est de la composition du comité d'audit et de certaines obligations de déclaration.

XI. Poursuite et application de la loi

En date de la présente, la Société n'est partie à aucune procédure judiciaire. En date de la présente, la Société n'a fait l'objet d'aucune amende ou sanction émise en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation, et n'a pas conclu de règlement amiable, pendant l'exercice.

XII. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Sauf exception de l'acquisition d'actifs par Axe de la société Exploration Typhon Inc., dont David Mc Donald est haut dirigeant et administrateur, pour un montant de 98 560 \$ en 2012, et, de ce qui est mentionné dans la présente notice annuelle, au cours des trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours de la Société, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, aucun actionnaire qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10% des titres de la Société ou qui exerce une emprise, directement ou indirectement, sur une telle proportion de ces titres, aucune personne qui n'a des liens avec l'un ou l'autre d'entre eux ni aucun membre de leurs groupes n'a d'intérêt important dans une opération qui a une incidence importante sur la Société ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une telle incidence.

XIII. Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

L'agent de transfert de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc., qui tient les registres de la Société à ses bureaux de Toronto et Montréal, Canada.

XIV. Contrats importants

La société n'a pas conclu de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cours normal des activités au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2014.

XV. Intérêts des experts

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, a avisé la Société que la firme est indépendante de la Société selon les règles comprises au Code de Déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M. Alain-Jean Beauregard, Géo., et M. Daniel Gaudreault, ing., tous deux de Geologica Groupe-conseil, sont les coauteurs du rapport technique sur la propriété Gold Peak, daté du 9 février 2015 et préparé conformément au Règlement 43-101.

À la connaissance de la société, après enquête raisonnable, aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 1% des actions ordinaires en circulation ni n'exerce une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Renseignements complémentaires

Des renseignements supplémentaires relatifs à la Société peuvent être obtenus sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com ainsi que sur le site Internet de la Société au www.axeexploration.com. Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération des administrateurs et dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres et de plus amples renseignements sur le régime d'options de la Société, sont contenues dans la circulaire de sollicitation pour sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014.

ANNEXE A

AXE EXPLORATION INC.

(«AXE»)

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

La présente charte est adoptée en conformité avec le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

1. MANDAT ET RESPONSABILITÉS

Le mandat du comité d'audit d'Axe (le « **comité d'audit** ») est d'aider le conseil d'administration d'Axe (le « **conseil d'administration** ») à remplir ses responsabilités de surveillance et d'encadrement des aspects financiers d'Axe en examinant les rapports et autres documents financiers fournis par Axe aux organismes de réglementation et à ses actionnaires, le système de contrôle comptable et financier interne d'Axe et les processus de communication d'informations financières, comptables et d'audit d'Axe.

Les objectifs du comité d'audit sont :

- i) d'agir à titre d'organe indépendant et objectif chargé de surveiller la divulgation des informations financières d'Axe son système de contrôle interne ainsi que de vérifier les états financiers d'Axe;
- ii) d'assurer l'indépendance des auditeurs externes d'Axe; et
- iii) d'améliorer la communication entre les auditeurs d'Axe, la haute direction et le conseil d'administration.

2. COMPOSITION

Le comité d'audit se compose d'au moins trois (3) membres, tel que déterminé par le conseil d'administration. La majorité des membres du comité d'audit doivent être indépendants au sens du Règlement 52-110.

Au moins un (1) membre du comité d'audit doit posséder des compétences financières ou une expertise en gestion financière. Tous les membres du comité d'audit qui ne possèdent aucune compétence financière s'efforceront d'en développer afin de se familiariser avec les pratiques financières et comptables de base.

Aux fins de la présente Charte, « compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées dans les états financiers d'Axe.

Les membres du comité d'audit sont élus par le conseil d'administration lors de sa première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires. À moins qu'un président du comité ne soit élu par le conseil d'administration, les membres du comité d'audit peuvent élire un président par majorité de voix de l'ensemble des membres du comité d'audit.

3. RÉUNIONS ET PROCÉDURES

- 3.1 Le comité d'audit se réunit au moins une (1) fois par an, ou plus fréquemment, si nécessaire.
- 3.2 Durant toutes les réunions du comité d'audit, chaque point doit être approuvé par la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, le président du comité n'a pas droit à un second vote.
- 3.3 Le quorum aux réunions du comité d'audit est fixé à la majorité de ses membres et les règles quant à la convocation, la tenue, la conduite et l'ajournement des réunions du comité d'audit seront identiques à celles qui régissent les réunions du conseil d'administration.

4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Les devoirs et les responsabilités générales du comité d'audit sont les suivants :

4.1 États financiers et communication d'information

- a) examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant les résultats annuels et intermédiaires d'Axe, avant que celle-ci ne les publie, ainsi que tous autres rapports ou autres informations financières qui sont fournis aux organismes de réglementation ou au public par Axe; et
- b) avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public, par Axe, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autres que l'information prévue dans l'alinéa a) qui précède, et doit à cet effet apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.

4.2 Auditeurs externes

- a) recommander au conseil d'administration le choix et, le cas échéant, le remplacement des auditeurs externes devant être nommés chaque année ainsi que leur rémunération;
- b) surveiller le travail et effectuer chaque année un examen du rendement de l'indépendance des auditeurs externes, qui se rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et qui représentent les actionnaires d'Axe;

- c) sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs externes de toutes relations qu'ils ont avec Axe qui pourraient avoir un impact sur leur objectivité et leur indépendance;
- d) s'assurer auprès des auditeurs externes de la qualité des principes comptables d'Axe, de ses contrôles internes ainsi que de la justesse et de l'exactitude de ses états financiers;
- e) examiner et approuver les politiques d'engagement d'Axe à l'égard des associés, des employés et anciens associés et employés des auditeurs externes actuels et anciens d'Axe;
- f) examiner le plan d'audit pour les états financiers annuels et le modèle sur la base duquel lesdits états financiers seront préparés;
- g) vérifier et approuver au préalable tous les honoraires d'audit et des services liés à l'audit et toute autre rémunération qui s'y rattache ainsi que les services non liés à l'audit que les auditeurs externes doivent rendre à Axe ou à ses filiales. Le comité satisfait à l'obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit dans les conditions suivantes :
 - i) le montant total de tous les services non liés à l'audit ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par Axe et ses filiales à ses auditeurs externes au cours de l'exercice pendant lequel les services non liés à l'audit sont rendus;
 - ii) Axe ou ses filiales, selon le cas, n'ont pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment du contrat; et
 - iii) les services sont promptement portés à l'attention du comité d'audit par Axe et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité de l'audit ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

Le comité d'audit peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit, pourvu que l'approbation préalable de ces services soit présentée au comité d'audit à sa première réunion régulière après l'approbation.

4.3 Procédures de communication de l'information financière

- a) en consultation avec les auditeurs externes, examiner avec la haute direction l'intégrité des procédures de communication de l'information financière d'Axe, que ce soit à l'interne ou à l'externe;
- b) prendre en considération le jugement des auditeurs externes quant à la qualité et à l'exactitude des principes comptables d'Axe, tel qu'ils sont

appliqués relativement à la communication de son information financière;

- c) prendre en considération et approuver, si nécessaire, les changements dans les principes et pratiques comptables et de l'audit d'Axe, tels que suggérés par les auditeurs externes et la direction d'Axe;
- d) examiner les désaccords importants entre la haute direction et les auditeurs externes quant à la préparation des états financiers;
- e) examiner avec les auditeurs externes et la direction d'Axe dans quelle mesure les changements et les améliorations aux pratiques financières et comptables ont été appliqués;
- f) établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Axe au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, ainsi que pour l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés d'Axe de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.